

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
D'HENNEBONT**

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale d'HENNEBONT, convoqué le 26 mars 2025, s'est réuni le 1^{er} avril 2025 à 18h15 à l'EHPAD Stêr Glas sous la présidence de Madame Michèle DOLLÉ.

ADMINISTRATEURS PRÉSENTS : 16

- Madame Michèle DOLLÉ, Présidente du CCAS,
- Madame Nadia SOUFFOY, Vice-présidente du CCAS,
- Madame Marie-Françoise CEREZ, Conseillère municipale,
- Madame Anne-Laure LE DOUSSAL, Conseillère municipale et Vice-présidente déléguée du CCAS,
- Monsieur Jacques KERZERHO, Conseiller Municipal,
- Monsieur Joël TRÉCANT, Conseiller Municipal,
- Madame Sylvie SCOTÉ-LE CALVÉ, Conseillère municipale,
- Monsieur Pierre-Yves LE BOUDEC, Conseiller municipal,
- Madame Michèle LE BAIL, Conseillère Municipale,
- Madame Dominique DECOISY, Membre du CAEC,
- Madame Céline COLLARD, Membre de l'UDAF,
- Madame Anne-Marie LANCELOT, Membre de la FNATH,
- Monsieur Pedro ORTEGA, Membre de la CFDT Retraités,
- Madame Bernadette PORTAIS, Personne qualifiée,
- Madame Françoise BARJONET, Personne qualifiée,
- Monsieur Jean-Louis TORRES, personne qualifiée.

ABSENTE EXCUSÉE : 1

- Madame Michelle FAURE, Personne qualifiée, pouvoir donné à Madame DECOISY Dominique

AUTRES PERSONNES PRESENTES :

- Madame Anne BENABES, Directrice du Pôle Solidarités,
- Madame Sophie PETIT, Directrice de l'EHPAD Stêr Glas,
- Madame Marie-Laure JESTIN, Responsable du Pôle Maintien à Domicile.

FINANCÉS : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2025 DU BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE PORTAGE DE REPAS

Le budget primitif annexe 2025 du Service de portage de repas est construit sur la base d'un prévisionnel annuel de 21 000 repas. Les repas sont facturés selon la décision du Conseil d'Administration en date du 17 décembre 2024 qui a prévu une hausse de 2,5 % des tarifs pour les trois tranches (depuis 2018, tarification sociale s'appuyant sur la déclaration de revenus).

La proposition budgétaire 2025 intègre directement les résultats du compte financier unique 2024 :

- un excédent d'investissement de 80 503,67 €
- un déficit de fonctionnement de 12 495,01 €.

SECTION	DEPENSES		RECETTES	
	BP + DM 2024	Proposition 2025	BP + DM 2024	Proposition 2025
INVESTISSEMENT	80 503,67	84 903,67	80 503,67	84 903,67
FONCTIONNEMENT	219 968,84	219 788,00	219 968,84	219 788,00
TOTAL	300 472,51	304 691,67	300 472,51	304 691,67

Les éléments de construction du budget 2025 sont :

- l'intégration du déficit de 2024
- une activité prévisionnelle à 21 000 repas
- une légère augmentation des dépenses de personnel pour couvrir les remplacements
- un maintien des autres dépenses,
- la hausse des tarifs du CCAS de 2,5 % et de 1 % pour les tranches de revenus
- une prise en compte des prix du prestataire dans le cadre du nouveau marché au 01 janvier 2025.

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu la délibération N°9 du Conseil d'Administration du 24 octobre 2017,

Vu la délibération N°DS20241204 du Conseil d'Administration du 17 décembre 2024 relative aux tarifs du CCAS,

Vu la délibération N°DS20250203 du Conseil d'Administration du 4 Février 2025 relative au débat d'orientations budgétaires,

Vu la délibération N°DS20250405 du Conseil d'Administration du 1^{er} Avril 2025 relative à l'approbation du Compte Financier Unique 2024 et à l'affectation des résultats,

Vu le rapport présenté,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le budget primitif annexe du service de portage de repas au titre de l'année 2025,
- **DE MANDATER** Madame La Présidente ou sa représentante pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pièce jointe :

Annexe 11 - Budget primitif 2025 du Service de Portage de repas

THE UNIVERSITY OF CHICAGO
DIVISION OF THE PHYSICAL SCIENCES
DEPARTMENT OF CHEMISTRY
5708 SOUTH CAMPUS DRIVE
CHICAGO, ILLINOIS 60637
TEL: 773-936-3700
FAX: 773-936-3701
WWW: WWW.CHEM.UCHICAGO.EDU

Envoyé en préfecture le 03/04/2025

Reçu en préfecture le 03/04/2025

Publié le 07/04/2025

ID : 056-265600684-20250401-A26560068400046-BF

Pour ~~extraire certifié conforme,~~

Pour la Présidente
et par délégation,
la vice-Présidente du CCAS
Nadia SOUFFOY



La Présidente du C. C. A. S.,

Michèle DOLLÉ

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Télé-recours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr